

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE

Concours photo sur le thème « recycl'attitude » organisé par le Centre Social du Pays de Château-Gontier, du 4 au 30 septembre 2017 dans le cadre du 3^e forum du centre social ayant pour thématique le développement durable.

Article 1

Candidature

Ce concours est organisé dans le cadre du 3^e forum du centre social qui se déroulera samedi 7 octobre 2017 à Ménil. Il est ouvert à tous les amateurs ou professionnels, habitants du Pays de Château-Gontier. La participation est gratuite.

Article 2

Objet

Les photos devront obligatoirement respecter et être en cohérence avec le thème décrit : « mettez-vous en scène avec un objet que vous avez recyclé ou détourné de son utilisation première pour lui donner une seconde vie ». Sur la photo devra donc apparaître l'objet détourné ou recyclé et au minimum une personne s'en servant ou posant avec.

Le participant engage sa responsabilité quant aux personnes figurant sur ses clichés et devra avoir l'accord des personnes présentes sur les photos ou de leur tuteur s'il s'agit de mineurs, de diffuser leur image. Aucun élément visuel ne doit porter atteinte à la vie privée ou au droit à l'image de tiers. Les créations ne doivent pas comporter d'éléments choquants ou injurieux.

Article 3

Modalités

Ce concours photo propose un thème unique : La mise en scène de personnes avec un objet qui a été détourné ou recyclé par vos soins.

Il est organisé par le Centre Social, service du CIAS du Pays de Château-Gontier, du 4 au 30 septembre 2017. La date limite d'envoi des photos par mail est le samedi 30 septembre 2017 à minuit.

Les photos sont à envoyer par mail à centre.social@chateaugontier.fr accompagnées du bulletin d'inscription.

Chaque concurrent peut présenter au maximum 2 photos.

Les photos devront être de bonne résolution et ne pourront pas faire l'objet de retouches numériques avec effets spéciaux modifiant la prise de vue réelle. Si la photo n'est pas d'assez bonne qualité pour le tirage et l'agrandissement, nous ne pourrions pas l'accepter.

Chaque cliché devra porter obligatoirement un titre, ce titre qui devra figurer sur le bulletin d'inscription à envoyer obligatoirement.

Article 4

Propriété et Droits d'auteur

Le candidat doit être impérativement le titulaire des droits d'auteur de la photographie qu'il envoie. En participant au concours, ce dernier autorise la représentation gratuite de son image dans le cadre du concours et de sa promotion ultérieure (Expositions).

L'auteur s'engage par conséquent à autoriser le Centre Social à diffuser ses clichés.

Seul le titre correspondant à la photo sera affiché, le nom de l'auteur ne sera pas visible. Le Centre Social se dégage de toute responsabilité concernant l'origine de la prise de vue. L'auteur est responsable du choix de sa photographie.

Article 5

Vote du public

Un vote du public sera organisé le jour du forum intergénérationnel du Centre Social, le samedi 7 octobre à la salle des fêtes de Ménil de 10h à 18h. Une urne sera mise à disposition afin de procéder à ce vote. Un dépouillement aura lieu en fin de journée pour connaître les résultats.

Le public devra voter pour le meilleur cliché selon plusieurs critères :

- respect et pertinence de la photographie par rapport au thème du concours et à son titre,
- qualité et authenticité du cliché
- esthétique de la photographie.

Les auteurs des 3 meilleurs clichés se verront remettre un lot de récompense à la suite du résultat du concours.

Article 6

Engagement

Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation de ce présent règlement.

Pour toute information complémentaire, s'adresser au Centre Social du Pays de Château-Gontier – Mairie annexe – Place de la mairie 53200 Château-Gontier Bazouges
02 43 09 55 80 - centre.social@chateaugontier.fr